

LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

**UNE SOLUTION D'AVENIR**

**À PARTIR DE JANVIER 2024**



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les particuliers doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. En effet, les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers de déchets qui ne sont pas triés par les ménages.

C'est donc un gisement non négligeable qu'il faut détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de généraliser la collecte séparée des biodéchets auprès de ceux qui ne bénéficient pas encore du service, Châlons Agglo va distribuer, entre octobre et décembre 2023, des bacs verts à l'ensemble des foyers résidant dans les communes de son territoire, habitat collectif et maison sans jardin compris. En complément, la collectivité continuera de proposer des composteurs individuels et des lombricomposteurs à tarifs préférentiels.

## Informations pratiques à retenir :

- › La livraison des bacs se déroulera entre octobre et décembre 2023. L'équipement est mis à disposition gratuitement et sera déposé directement devant votre domicile. Votre présence n'est pas nécessaire.
- › Les bacs présenteront une contenance unique de 120 litres pour tous les foyers.
- › Son usage sera réservé en priorité aux déchets de cuisine tels que les restes ou préparation de repas, ou encore les produits périmés non consommés.
- › Les déchets du jardin seront tolérés en complément, dans la limite du bac. Les déchets verts supplémentaires devront être apportés à la déchèterie, ou valorisés directement sur place (compostage, broyage, paillage, etc.).
- › Le bac vert devra être remis à votre domicile entre chaque collecte pour ne pas encombrer la voie publique.

**L'utilisation du bac ne pourra commencer qu'à partir du mois de janvier 2024.**

(voir calendrier de collecte qui sera distribué et consultable en ligne en fin d'année)

## CONSIGNES

## DE TRI

## DES BIO DÉCHETS



**EN COMPLÉMENT, DANS LA LIMITE DU VOLUME DU BAC : LES DÉCHETS VERTS DU JARDIN**

**LES DÉCHETS VERTS VOLUMINEUX SONT À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE OU À VALORISER SUR PLACE (COMPOSTAGE, BROYAGE, PAILLAGE, ETC.)**

## LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



FRUITS ET LÉGUMES (ÉPLUCHURES ET PÉRIMÉS)



RESTES DE REPAS



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ (PAPIER)



VAISSELLE, COUVERTS ET BOÎTES EN CARTON



COQUILLES D'ŒUFS, DE MOÛLES ET D'HUITRES



OS, VIANDES ET POISSONS



PAILLE ET LITIÈRES NATURELLES



ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER



BRANCHAGES



FEUILLES MORTES



TONTES DE PELOUSE



TAILLES DE HAIE

### INTERDITS



HUILES



LITIÈRES MINÉRALES ET CENDRES



**JARDINEZ MALIN, PENSEZ À FAIRE VOTRE PROPRE COMPOST / ADOPTEZ DES POULES !**

**N°Vert 0 800 875 615**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

[developpement.durable@chalons-agglo.fr](mailto:developpement.durable@chalons-agglo.fr)